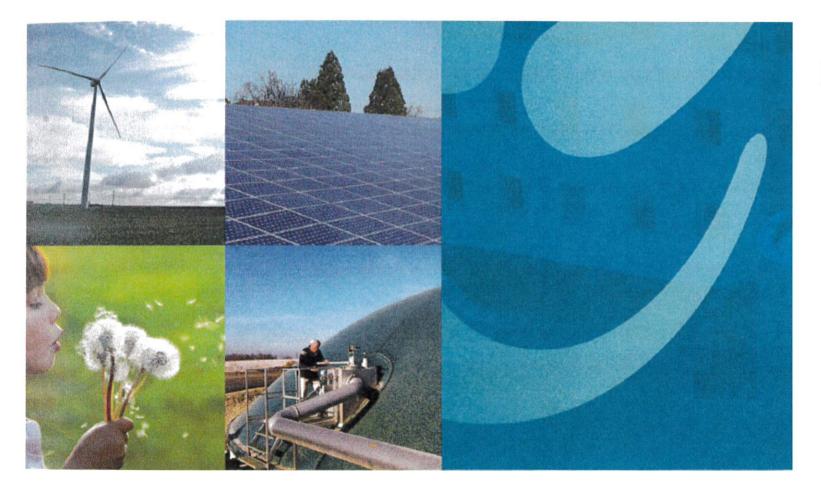
Dossier de permis de construire

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL TRANCHE1

Lieu-dit « Puy Long »
63000 CLERMONT-FERRAND



PC1, PC2, PC3, PC4, PC5, PC6, PC7, PC8, PC 11, PC25

SERGIES Maître d'ouvrage	SERGIES SAS 78 avenue Jacques Cœur 86000 POITIERS	SERGIES SAS au capital de 16 100 010 Euros 78 avenue Jacques Cœur - POITIE SIRET 437 598 782 00013 RCS POITIERS
Thierry CLAVEAU Architecte D.P.L.G.	Architecte T. CLAVEAU 122 rue du Faubourg de la cueille Mirebalaise 86000 POITIERS	Thierry ChavEAU - Architecte DPLG 122, rue du Faubourg La Cuelle Mirebelaise N6000 AUTONERA U Tel: 06/61/54/74/06

LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER SOMMAIRE

CERFA – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
PC2
PC2
PC32
PLANS DE COUPES DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS2
PC42
NOTICE DESCRIPTIVE PRESENTANT LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT2
PC52
PLAN DE FACADE DES LOCAUX TECHNIQUES2
PC63
VUES D'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT3
PC73
PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE3
PC83
PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN3
PC254
JUSTIFICATIF DU DEPOT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ENREGISTREMENT OU DE DECLARATION AU TITRE DE LA LEGISLATION RELATIVE AUX ICPE4

Document joint en annexe :

PC11 - ETUDE D'IMPACT



LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER - SOMMAIRE

CERFA – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE





Demande de

Liberté · Égalité · Fraternité	ı Pen	mis (<i>i'am</i>	iena	ager		cerfa
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COmprenai	nt ou non d	les cons	tructions	s et/ou	ı des dém	olitions	N° 13409*06
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME	Perm					•	N 13409*00
Pour les demandes de permis de const						iliear la four	a deiro es à dina va en
		n° 1	3406	ATTICAGE.	vius pouves a	miser te toti	nakane specifique ce
							1 . T 14.4740 956
Vous réalisez un aménagement (lotisse stationnement, parc d'attraction, terrain Vous réalisez une nouvelle construction	de sports ou loisir	ire de s,).	PC ou PA	Dpt	Commune	Année	Nº de dossier
Vous effectuez des travaux sur une co Votre projet comprend des démolities de		nte.	I a nrésent	e demand	le a été reçue à	la mairie	Shipely 1974, was a
 Votre projet comprend des démolitions Votre projet nécessite une autorisation 		com-	La present	c acmand	ic a cic reçue i	t la mairie	
merciale.		38 3	le			Cachet de la ma	airie et signature du receveur
Pour savoir précisément à quelle(s) forma projet, vous pouvez vous reporter à la no			Dossier trans		l'Architecte de		
renseigner auprès de la mairie du lieu de	votre projet.				u Directeur du		l sion Départementale
TOTAL STATE OF THE AREA OF					l'Aménagement		
Les décisions prises par l'administrati demandeurs, qui seront co-titulaires d	e l'autorisation e	es au deman et solidaireme	deur indiqué ent responsa	ci-desso bles du p	us. Une copie alement des t	sera adress axes.	sée aux autres
Vous êtes un particulier	Madame	Monsieur []				
Nom :			_Prénom : _				
Date et lieu de naissance							
Date :	Commu	ne :					
Département :	Pays:					M. Charles of the control of the con	
Vous êtes une personne morale					SECULOR SERVICE		
Dénomination : SERGIES			Raison soci	alo :			
N° SIRET: 4, 3, 7, 5, 9, 8, 7	7. <u>8</u> .2.0.0						
Représentant de la personne morale :	Madame 🔲	Monsieur [7				
Nom : JULIEN			Prénom : E	mmanue	el		
2 - Coordonnées du demand	leur			NA GORNANO STORY			PARENTE POLENIE IN SELECTION COMP
Adresse: Numéro : 78	/oie · Δνεπμε Ι	acause Co	aur				

THE RESIDENCE OF THE PROPERTY	
Vous êtes une personne morale	
	Raison sociale :
N° SIRET: <u>4, 3, 7, 5, 9, 8, 7, 8, 2, 0, 0, 0, </u>	1) J Type de société (SA, SCI,) : <u>SAS</u>
Représentant de la personne morale : Madame 🔲 Mon	nsieur 🔽
Nom: JULIEN	Prénom : Emmanuel
Adresse : Numéro : 78 Voie : Avenue Jacque	es Coeur
Lieu-dit : Loc	calité : POITIERS
Code postal : <u> </u>	9
Téléphone: $0, 5, 4, 9, 4, 4, 7, 9, 0, 3$	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
préciser son nom et ses coordonnées : Madame 🗌	res que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale Prénom :
OU raison sociale :	
Adresse : Numéro : Voie :	
	calité :
Code postal : LULLL BP : LULL Cedex : LU	ш
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Téléphone :	indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ـــــــــــــــــــــــــــــــــــ
	documents transmis en cours d'instruction par l'administration
l'adresse suivante :	reda.terroufi@sergies.fr
J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours	sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle

~1	J	. /
	-	••

3 - Le terra				
	sation du (ou des) terrain(s)			
	ons et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent per	mettre à l'a	dministratio	on de localiser
	e (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.		•	.,
	constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant apparte	nant a un m	ieme propr	letaire.
	(ou des) terrain(s)			
	Voie :			
	Long Localité : CLERMONT-FERRA!	ND		
Code postal	_6,_3,_0,_0,_0,BP:Cedex:			
page 9) Préfixe : _0_	cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veui	llez renseig	ner la fiche	e complémentaire
Superficie de	la parcelle cadastrale (en m²) : 819 m²			
ou de bénéficie	n juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous p r d'impositions plus favorables)			
Êtes-vous titu	laire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🛘		Je ne sais pas □
Le terrain est	il situé dans un lotissement ?	Oui 🗆		Je ne sais pas 🔲
	il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui 🔲	Non 🗹	Je ne sais pas 🔲
	il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbai	Oui 🔲	Non ☑	Je ne sais pas 🔲
Partenarial (F	.U.P) ?	Oui 🔲	Non 🗹	Je ne sais pas 🔲
Le projet est-	I situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🗆	Non 🗹	Je ne sais pas 🗖
	n est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conr uméros et les dénominations :			décision ou d'auto-
noution, ico n	amoros ecros acriorimizatoris .			
Quel que so	des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le t le secteur de la commune	s cases co	rrespondar	ntes)
Terrain d	rement réalisé par une association foncière urbaine libre e camping			
☐ Aménage ☐ Aménage ☐ Aménage	dentiel de loisirs ou village de vacances ement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés ement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports ement d'un golf stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs	d		
de réside o Conte	nces mobiles de loisirs nance (nombre d'unités) : d'affouillements ou d'exhaussements du sol :	de caravar	ies ou	
	ficie (en m²) :			
Profor	deur (pour les affouillements) :			
☐ Aménage 40 m², consti	ur (pour les exhaussements) : ement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une quant l'habitat permanent de leurs utilisateurs ement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recev			
Aménageme protégé ¹ :	t eurs protégés nt situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un d piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, le			
à l'ouver	ure au public de ces espaces ou milieux ment nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture mariı			0 0 0 2000000 2000
☐ Création☐ Travaux	ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante	ords des mo	onuments h	nistoriques¹ :
Aménageme	d'un espace public nt situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹: d'un espace public			

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

2	1	7
JI.	T	. (

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		archonalic all
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :		
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra four	rnir un certificat aux co	nstructeurs.
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra four Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ?	rnir un certificat aux co Oui □	nstructeurs. Non 🗖
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra four Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?		
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra four Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de lois Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)	Oui Oui I'hébergement touri	Non □
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra four Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de lois Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	Oui Oui I'hébergement touri	Non □
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra four Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ☐ ou Garantie financière d'achèvement des travaux ☐	Oui Oui I'hébergement touri	Non □

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

A	 -

5 - À remplir pour une demande comprenant u	ın projet de constructi	ion
5.1 - Architecte		
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🗹 Non 🗆		
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-desso		achet
Nom de l'architecte : CLAVEAU		
Numéro : Voie :		
Lieu-dit :Loca		
Code postal: 8,6,0,0,0,BP:Cedex:_		
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 041797		
Conseil Régional de : NOUVELLE AQUITAINE		
Téléphone : _0_6_6_1_1_5_4_7_4_0_6_ou Téléc	соріе :	ou
Adresse électronique :		
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris premier du titre premier du livre premier du code de la constructio règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de c	n et de l'habitation et notamme	rales de construction prévues par le chapitre nt, lorsque la construction y est soumise, les
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte :	Thierry CLAVEAU - Architecte DPLG 122, rue du Faubourg La Cueille Mirebelaise 86000 POITIERS Tél: 06 61 54 74 06
☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une gatoire. 5.2 - Nature du projet envisagé ☐ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante	,	
☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance a	vant l'achèvement de la (ou	des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol conne environ 6 076,6 MWh/an.	ectée au réseau pour une	production d'électricité estimée à
Les modules photovoltaïques de couleur bleu / gris son Cette centrale sera accompagnée de locaux techniques à la transformation de l'électricité pour l'injecter au rése	accueillant les onduleurs	
	à 10 la/A	OS IAVA triphocá) indiguos la suissas-
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure électrique nécessaire à votre projet :	a 12 kvA monophase (ou 3	

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de plancher;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

, 5	:/1
	11
5.3 - Informations complémentaires	
Nombre total de logements créés: dont individuels : dont collectifs : Discription de normale de la contraction de la contractio	_
Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :	
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro	
Autres financements :	
Mode d'utilisation principale des logements :	
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location	
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale \square Résidence secondaire	
Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine 🔲 Garage 🔲 Véranda 🔲 Abri de jardin 🔲	
☐ Autres annexes à l'habitation :	
Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :	
Résidence pour personnes âgées 🗆 Résidence pour étudiants 🖸 Résidence de tourisme 🗖	
Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées	
Autres, précisez :	
Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :	
 Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 	
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus	
Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :	
Indiquez si vos travaux comprennent notamment :	
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires	
 Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt 	
collectif: Transport Enseignement et recherche Action sociale	
Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir ☐	
5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :	TE S
renoue(s) de l'ainlee durant laquelle (lesquelles) la construction doit être demontée :	

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher3 en m2

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁵ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie		33,6				33,6
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)		-				33,6

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

6/17

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale: (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation	Exploitation agricole					1011 (L)	
agricole et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de	Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration	2					
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles					-	
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
tei tiali e	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	es (en m²)						

A volus pouvez vous alore de la liche de alle pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfailaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'une surface de plancher).

⁴ il peut s'agir soit d'une surface nouveile construire à roccasion des travaux, soit d'une estination de la transformation d'un habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce les la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce les la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce les la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce les la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un local constitutif d'un local constitutif d'un local constitutif d'

on peut's agir soin unite surface definitie at roccasion des navador, soit d'une surface resultant de la transformation d'un focult en local technique dans un immetuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou

prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le caicul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple ; la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation
8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par

exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce er

-	14	-
/	11	/
	_	

Nombre de places de stationnement Avant réalisation du projet:	5.7 - Stationnement			
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet Adresse(s) des aires de stationnement : Nombre de places :	Nombre de places de stationneme	ent		
Adresse(s) des aires de stationnement :	Avant réalisation du projet :		Après réalisation du projet :	
Nombre de places: Surface totale affectée au stationnement: Pour les commerces et cinémas: Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement: 6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet a démolition nécesite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande. Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits: Démolition totale Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes: Nombre de logement démolis :	Places de stationnement affectée	s au projet, aménagées	s ou réservées en dehors du terrain sur lequel est s	itué le projet
Nombre de places :	Adresse(s) des aires de stationne	ment :		
Pour les commerces et cinémas : Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : 6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions Tous les travaux de démolition es sort pas soumis à permis. Il vous apparient de vous renseigner auprès de la mairie alin de savoir si votre projet le démolition desseis une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolit distinct de la présente demande. Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : Démolition partielle Démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : Nombre de logement démolis :	Nombre de places :			
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement : 6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions Tous les travaux de démolition es sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition desseise une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolit distinct de la présente demande. Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : Démolition totale Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : 7 - Participation pour voirie et réseaux Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur Madame Monsieur Personne morale Nom: Prénom: Out aison sociale: Adresse : Numéro: Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : BP : Cedex :	Surface totale affectée au station	nement :	m², dont surface bâtie :	m²
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet le démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolit distinct de la présente demande. Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : Démolition totale Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : 7 - Participation pour voirie et réseaux Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur Madame Monsieur Personne morale Personne morale Prénom : Out raison sociale : Adresse : Numéro : Voie : Localité : Localité : Code postal :				
Tous les travaiux de démolition ne sont pàs soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande. Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : Démolition totale Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : 7 - Participation pour voirie et réseaux Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur Madame Monsieur Personne morale Nom : Prénom : Ou raison sociale : Adresse : Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : BP : Cedex :	Emprise au sol des surfaces, bâtic	es ou non, affectées au	stationnement :	
Démolition totale Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : 7 - Participation pour voirie et réseaux Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur Madame	Tous les travaux de démolition ne sont	pas soumis à permis. Il vo	ous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin	de savoir si votre projet demande.
Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : Nombre de logement démolis : □ □ □ □ 7 - Participation pour voirie et réseaux Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur Madame □ Monsieur □ Personne morale □ Nom : Prénom : □ OU raison sociale : Adresse : Numéro : Voie : Localité : □ Lieu-dit : □ Localité : □ Code postal : □ □ □ □ BP : □ □ Cedex : □ □	Date(s) approximative(s) à laquelle	e le ou les bâtiments do	ont la démolition est envisagée ont été construits : _	
7 - Participation pour voirie et réseaux Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur Madame	□ Démolition partielle En cas de démolition partielle, veu		qui seront, le cas échéant, effectués sur les constr	ructions restantes :
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur Madame	ivolinate de logement demona :			
taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur Madame	7 - Participation pour voirie	et réseaux		
OU raison sociale : Adresse : Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : BP : Cedex :	taire ou celles du bénéficiaire de la Madame Monsieur M	promesse de vente, s'i Personne morale \square	il est différent du demandeur	
Adresse: Numéro:Voie:				22
Code postal :BP :Cedex :				12
Code postal :BP :Cedex :				99
				THE PARTY OF THE P

8- Informations pour l'application d'une législation connex	(e				
Indiquez si votre projet :					
 porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) 					
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique					
9 - Engagement du (ou des) demandeurs					
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. ⁸ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignem fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le	cha- 78 avenue Jacques Cœur - POITIERS				
pitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction e l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles de cessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obliga de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande si	d'ac- ation RCS POITIERS ervi-				
ront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.	Le Président du Directoire				
	£ . Q				
A POITIERS Le: 10/04/2018	Emmanuel JULIEN				
Le: 10/04/2018	Signature du (des) demandeur(s)				
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déportions devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périm appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site claure exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demannale du patrimoine et de l'architecture ; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un condeux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé tation commerciale.	ètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit assé, un site inscrit ou une réserve naturelle ; de de dérogation auprès de la commission régio- œur de parc national ;				
Pour un permis d'aménager un lotissement :					
certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en ma- tière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établis- du 3 janvie	ce du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 er 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement rchitectural, paysager et environnemental.				
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes solicitées: Signature du de	emandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes solicitées:				

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : \square

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain. Préfixe : 0,0,0 Section : C,X Numéro : 1,8,4,... Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 264, m². Préfixe : $0_10_10_1$ Section : C_1X_1 Numéro : $A_10_10_1$ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2.339.m².... Préfixe : 0, 0, 0 Section : C, X Numéro : 2, 0, 0Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.185.m².... Préfixe: _0__0_0_ Section: _C__X_ Numéro: _2__2_6___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.675.m² Préfixe: 0,0,0 Section: C,X Numéro: 3,5,5 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 51.820.m²..... Préfixe : $0_10_10_1$ Section : C_1X_1 Numéro : $2_10_11_1$ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 15.884.m². Préfixe : $0 \cdot 0 \cdot 0$ Section : $C \cdot X$ Numéro : $2 \cdot 2 \cdot 1$ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 514.m².... Préfixe : $0_10_10_1$ Section : C_1X_1 Numéro : $1_18_13_1$ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 411. m².... Préfixe: 0,0,0 Section: C,X Numéro: 1,8,8, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 525 m²..... Préfixe : 0, 0, 0 Section : C, X Numéro : 1, 9, 0, ... Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 200 m².... Préfixe: 010 10 Section: C1X Numéro: 212,41 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 933 m² Préfixe : 0,0,0 Section : C,X Numéro : 1,9,9, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 821 m² Préfixe : 0,000 Section : C,X Numéro : 1,8,0, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.245.m². Préfixe : 0,0,0 Section : C,X Numéro : 1,9,6, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 9.440.m².... Préfixe : 0,0,0 Section : C,X Numéro : 1,9,5 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 255 m². Préfixe : 0,0,0,0 Section : C,X Numéro : 2,0,5, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 530 m². Préfixe : $0 \cdot 0 \cdot 0$ Section : $C \cdot X$ Numéro : $2 \cdot 2 \cdot 5$ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2.360.m².... Préfixe : 0_10_2 Section : C_1X Numéro : 2_12_2 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.170.m².... Préfixe : 0, 0, 0 Section : C, X Numéro : 1, 8, 9, 1Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 810 m². Préfixe: 0,0,0,0 Section: C,X Numéro: 1,8,7, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 578 m². Surperficie totale du terrain (en m²): Suite parcelles page 9 (2/2)

Références cadastrales : fiche complémentaire Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain. Préfixe: 0,0,0,0, Section: C,X, Numéro: 1,7,9, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 119.835.m² Préfixe : L 0 | 1 0 | 1 Section : L C | 1 X | Numéro : L 2 | 1 2 | 1 7 | 1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2.210 m². Préfixe: 10 | 10 | 10 | Section: 1 C | X | Numéro: 2 | 10 | 14 | 1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 2.620.m². Préfixe: _0_0_0_0_ Section: _C_1X_ Numéro: _1_1_7_7___ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.525_m². Préfixe: 0,0,0,0, Section: C,X, Numéro: 1,9,8,, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 3.620 m². Préfixe : 0, 0, 0 Section : C, X Numéro : 1, 9, 4, ... Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 425 m². Préfixe : $0 \cdot 0 \cdot 0$ Section : $C_1 \cdot X$ Numéro : $2 \cdot 0 \cdot 3$ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 275 m². Préfixe : $0_10_10_1$ Section : C_1X_1 Numéro : $1_19_13_1$ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 448.m². Préfixe : 0, 0, 0 Section : C, X Numéro : 1, 9, 2Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 637 m². Préfixe: 0,0,0 Section: C,X Numéro: 1,7,8 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 840 m² Préfixe: 0,0,0,0 Section: C,X, Numéro: 1,9,7, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.485 m². Préfixe : 10 110 110 | Section : 1 C 11 X | Numéro : 1 11 8 116 11 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 378 m². Préfixe : 0, 0, 0 Section : C, X Numéro : 2, 2, 2, 2Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.760 m². Préfixe : 0,0,0,0 Section : C,X Numéro : 1,8,5, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 363 m² Préfixe : 0,0,0,0 Section : C,X Numéro : 2,0,2, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 240 m². Préfixe : 0,0,0 Section : C,X Numéro : 2,2,8, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.790 m² Préfixe : 0, 0, 0 Section : C, X Numéro : 1, 7, 6, ... Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 1.180.m². Préfixe : $0 \cdot 0 \cdot 0$ Section : $C_1 \cdot X$ Numéro : $1 \cdot 8 \cdot 2$ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 297. m². Préfixe : ____ Section : ____ Numéro : _____ Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²):

Surperficie totale du terrain (en m²): 234 094 m²

Préfixe: | | | | | | | Section: | | | | Numéro: | | | | | | |



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

10/17

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☑	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
✓	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
V	PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
V	PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
V	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
V	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
V	PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
V	PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaur ieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	ation immobilière ou à l'inte
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune de parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	S 1 exemplaire par dossie
i votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisatio d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	n 1 exemplaire par dossier
il votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restau mmeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmè emarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	ration immobilière ou sur u tre d'un site patrimonial
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalité d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

11/17

Si vo	tre projet se situe dans un coeur de parc national :	
	PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
Ø	PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
TA A Contract of the Contract	PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
	PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass	ainissement non collec-
	PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :
	PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet nécessite un agrément :	
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :
	PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voti	re projet nécessite une étude de sécurité publique :	
	PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	re projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
_	PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votr	e projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	:
_	PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	e projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel o ort de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	nt accès les véhicules de
	PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votr	e projet fait l'objet d'une concertation :	
	PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
éhabil	e projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt itée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L e l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
	PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols : PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et 1 exemplaire par dossier sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme] Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] : PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux 1 exemplaire par dossier catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme] Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] : PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par 1 exemplaire par dossier le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme1 Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale : PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements 1 exemplaire par dossier familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanismel Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux : PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de 1 exemplaire par dossier l'urbanisme] PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de 1 exemplaire par dossier l'urbanismel PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code 1 exemplaire par dossier de l'urbanismel PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la 1 exemplaire par dossie convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanismel Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale : PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation 1 exemplaire par dossier attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme] PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes 1 exemplaire par dossier aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme] Si votre projet nécessite un défrichement : PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation 1 exemplaire par dossier de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme] Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement : PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre 1 exemplaire par dossier de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanismel Si votre projet nécessite un permis de démolir : PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du 1 exemplaire par dossie code de l'urbanismel OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]

13/17

Si vo	tre projet se situe dans un lotissement :	
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
u	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si vo	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si vo	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pro	ojet :
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si le ¡	projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	d'urbanisme :
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du	1 exemplaire par dossie
	code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants :	300 et 1 000 m² dans une
	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph	ique :
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si vo	tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaire
Si vo	tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaire du dossier spécifiqu
	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaire du dossier spécifiqu
	us demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un loger	
	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée	1 exemplaire par dossie

et de	e l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un i de 2 ans :	
	PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	ous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L de l'urbanisme :	151-29-1 et L .152-6 de
	PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Sive	otre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
	PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
	PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



14/17

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventue lement redevable au fitre de votre projet. Pemplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas echéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permetire de benéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations, ils pourront vous être demandes ultérieurement

PC ou PA Dpt Commune Année Nº de dossier

être obligatoirement renseignées, qui des construction(s), hormis les surfaces de sta couverts (2 bis) à usage de stationnement :	ationnement close	es et couvertes (2bis) :	33.6 _{m²}
	(1)		
s a Phabitation	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
e et leurs annexes (2)			
Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
Bénéficiant d'autres prêts aidés			
		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
en principale, création d'un bâtiment énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? ? stante conservée ?m². Qu ocaux non destinés à l'habitation	?	re de logements exis	Surfaces créées pour le stationnemen clos et couver
énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? ? stante conservée ?m². Qu ocaux non destinés à l'habitation	? uel est le nomb	re de logements exis	Surfaces créées pour le stationnemen
énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante conservée ?m². Quocaux non destinés à l'habitation	? uel est le nomb	re de logements exis	Surfaces créées pour le stationnemen
énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante conservée ?m². Quocaux non destinés à l'habitation nt la surface de vente est inférieure à is les surfaces annexes	? uel est le nomb	é Surfaces créées (1) hormis les sur faces de station- nement closes e couvertes (2 bis)	Surfaces - créées pour le stationnement clos et couver
énéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante conservée ?m². Quocaux non destinés à l'habitation	? uel est le nomb	re de logements exis	Surfaces créées pour stationneme clos et couve
d c	les construction(s), hormis les surfaces de state couverts (2 bis) à usage de stationnement : Ins et tableau des surfaces taxables es à l'habitation Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3) Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4) Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5) Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6) et leurs annexes (2) Ne bénéficiant pas de prêt aidé Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS	les construction(s), hormis les surfaces de stationnement close couverts (2 bis) à usage de stationnement :	les construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : couverts (2 bis) à usage de stationnement :

16	117
TO	121

F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dos- sier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vou	sier
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2º alinéa du code de l'urbanisme	1 ayamplaira par das
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vot	
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
- Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa d	
es surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m	
a valeur du m² de terrain nu et libre :	
a superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens a superficie de votre unité foncière :	
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal	
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la	
- Versement pour sous-densité (VSD) (14)	
des monuments historiques ? Oui Non Oui	oo oo moont a i mventalie
a construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiqu	les ou inscrit à l'inventaire
echnologiques ou miniers ? Oui Non Oui	mon des rasques natureis,
es travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Préven	ation des Disques paturels
au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :	
au titre des emplacements de stationnement :	
au titre de la piscine :	
Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de voti au titre des locaux :33,6 m²	
1.4 – Redevance d'archéologie préventive :	
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	27 220,5 m²
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :	
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :	
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :	
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	
	Surfaces créées
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	
des produits provenant de l'exploitation (11)	
stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement	1

1 exemplaire par dossier

1 exemplaire par dossier

1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables Nombre d'exemplaires Pièces à fournir Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des 1 exemplaire par dossier travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba-1 exemplaire par dossier nisme) Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :

F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre

des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme

F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation

F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation

d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003

5 - Autres renseignements

patrimoine (19):

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du

Date 10/04/18

Nom et Signature du déclarant Emmanuel JULIEN Le Président, du Directoire

Emmanuel JULIEN

SERGIES

SAS au capital de 10 100 010 Euros 78 avenue Jacques Cœur - POITIERS SIRET 437 598 782 00013 RCS POITIERS

PC1 PLAN DE SITUATION



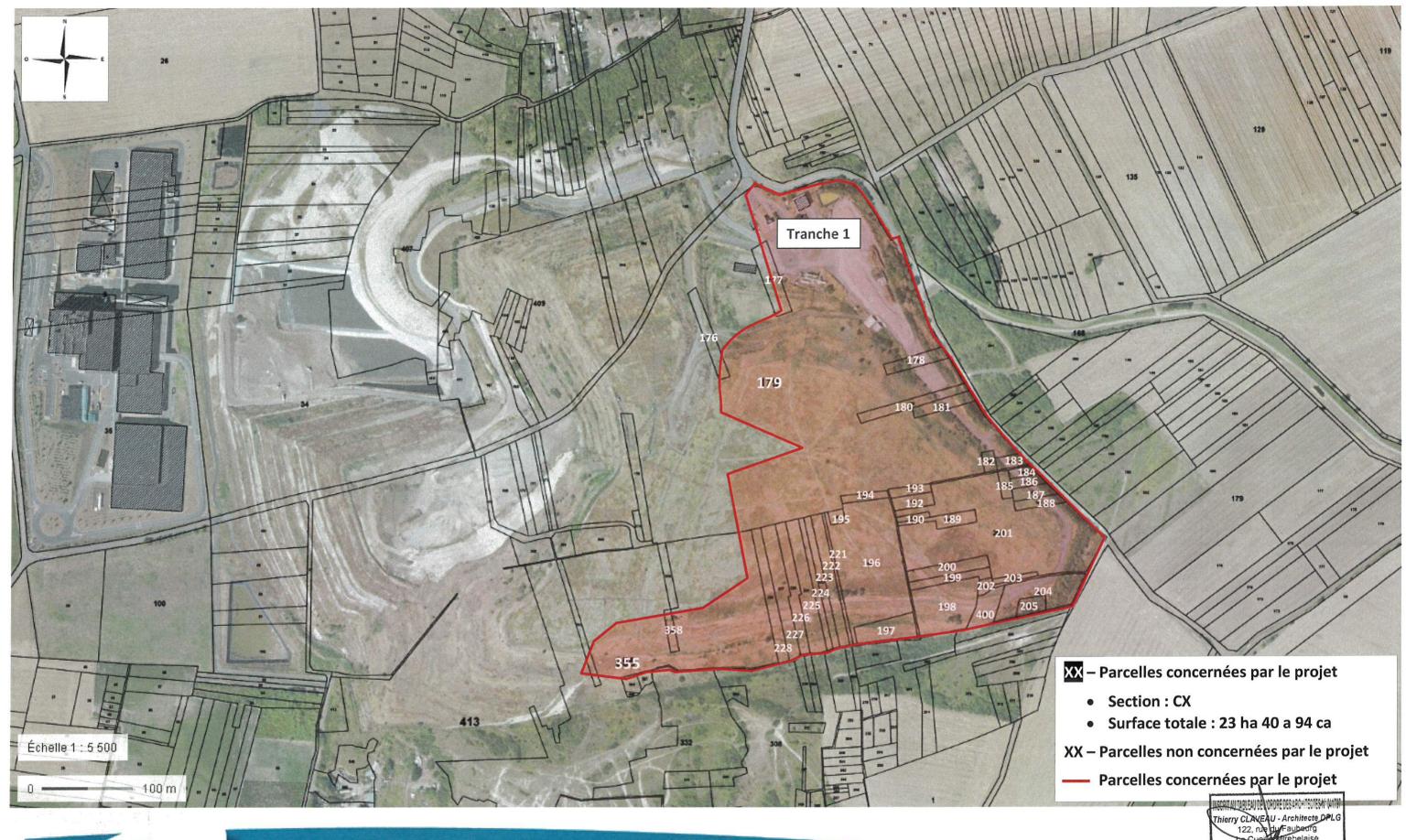






PC1 – PLAN DE SITUATION – VUE AERIENNE

Dossier PC – CLERMONT-FERRAND



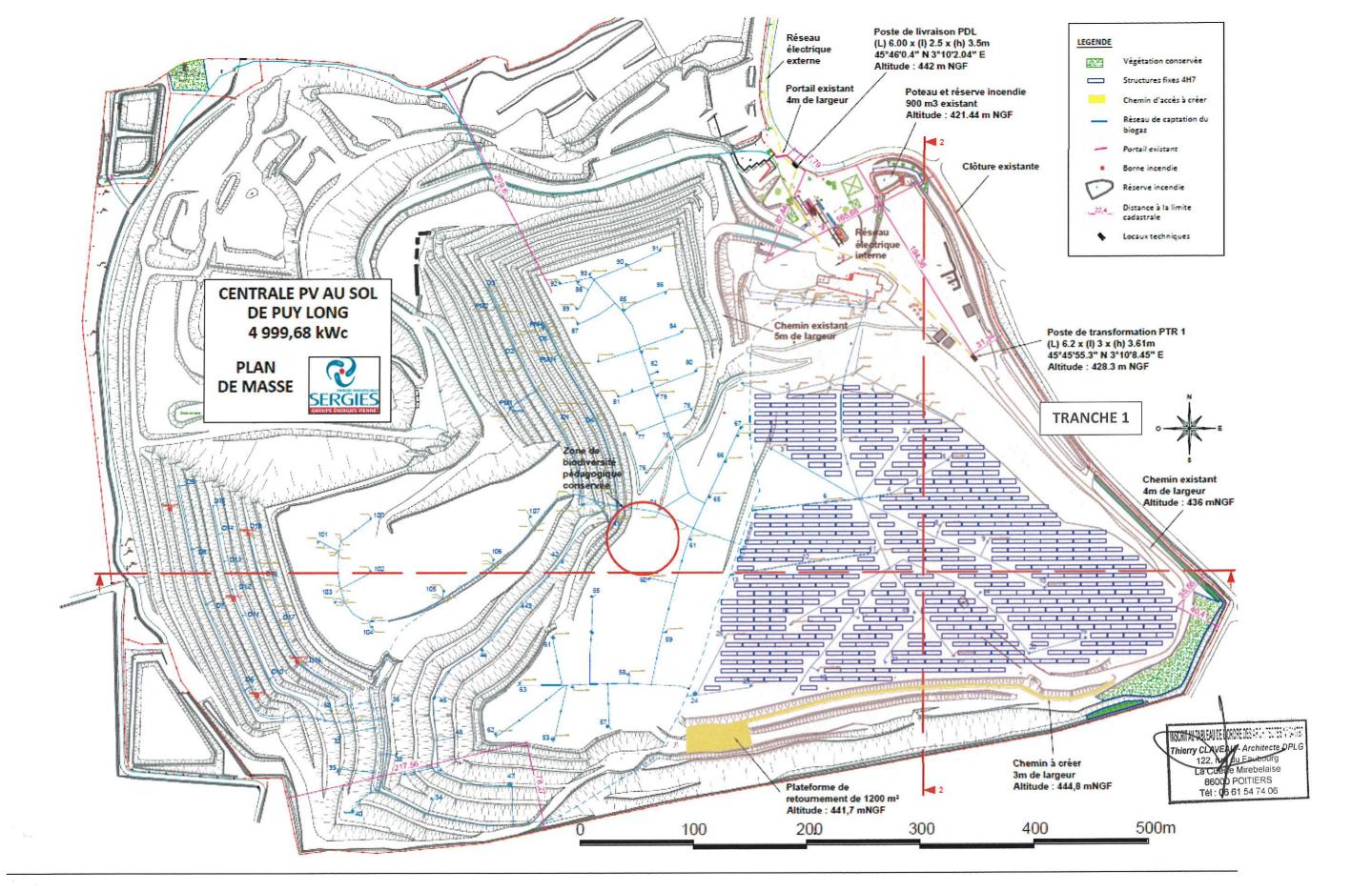


PC1 – PLAN DE SITUATION – PLAN CADASTRAL - VUE AERIENNE

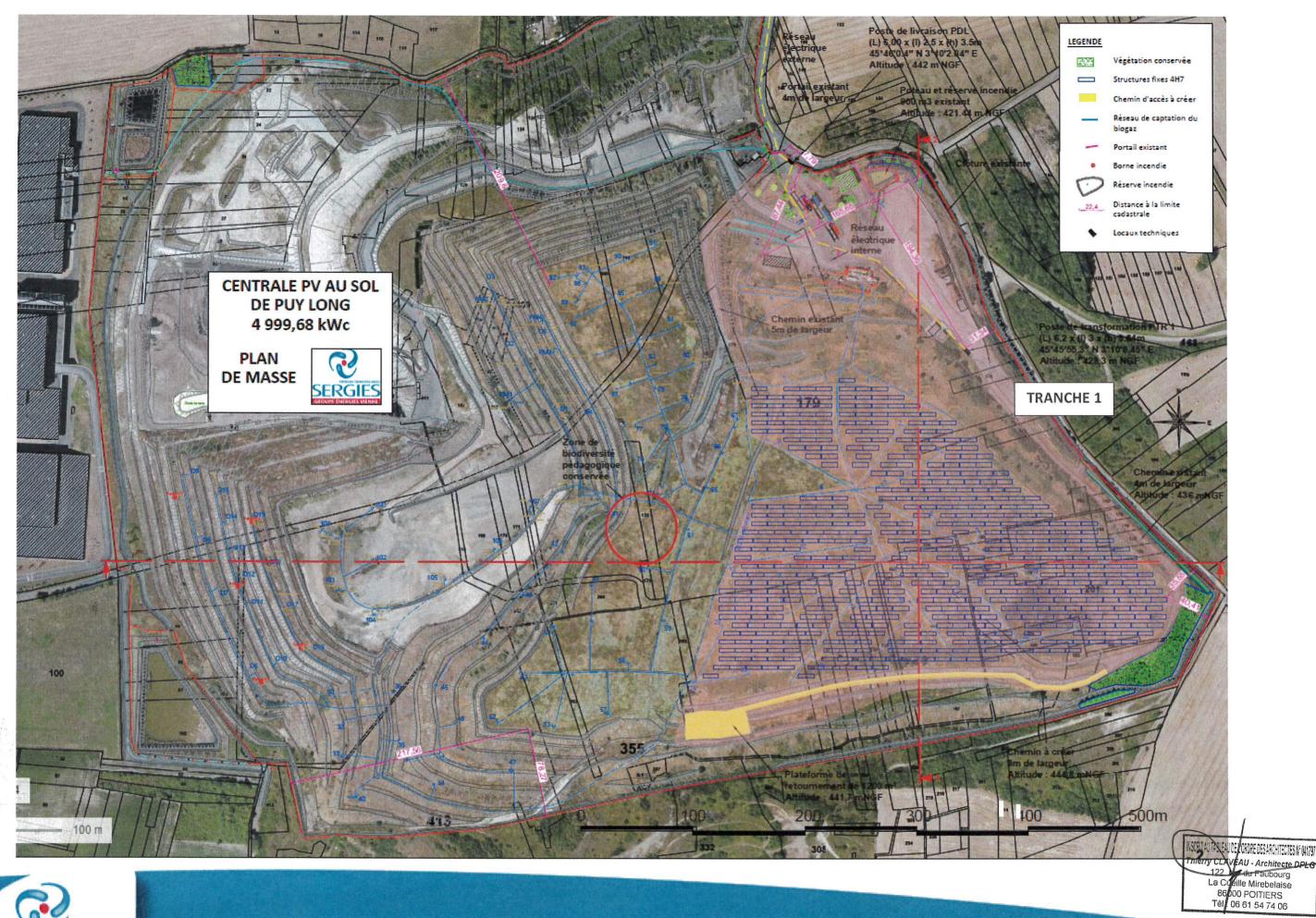
Dossier PC – CLERMONT-FERRAND

PC2 PLAN DE MASSE

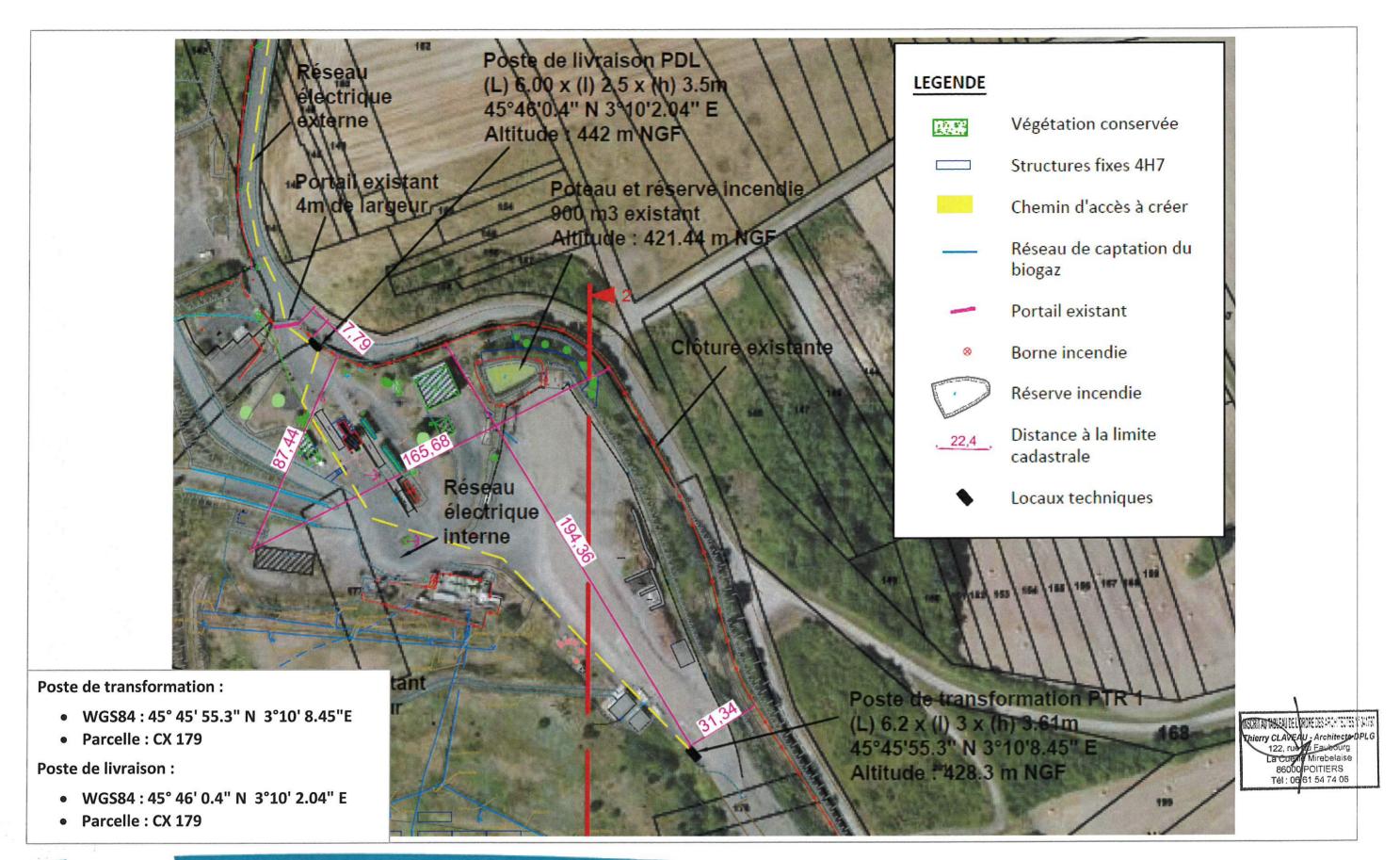








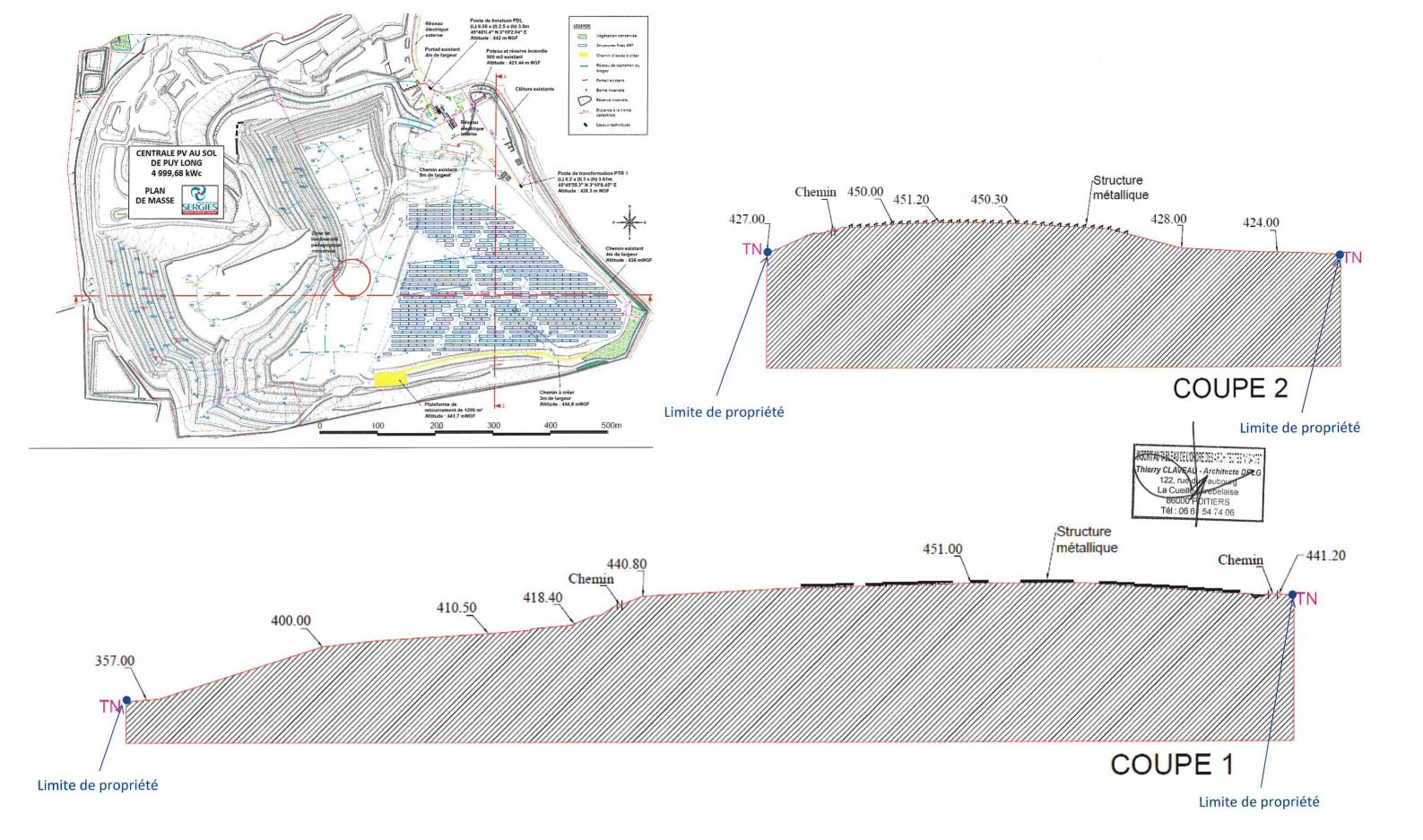






PC3 PLANS DE COUPES DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS







PC4 NOTICE DESCRIPTIVE PRESENTANT LE PROJET ET SON ENVIRONNEMENT



Etat initial du site

Le projet de champ photovoltaïque sera implanté sur une partie du site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM, au Sud-Est du territoire de la commune de Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme (63), au lieu-dit « Puy-Long», en limite avec les communes de Lempdes et de Cournon d'Auvergne.

Les parcelles du cadastre de la commune de Clermont-Ferrand concernées par le projet sont celles affectées à l'« ancien site » dans l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2013 autorisant le VALTOM à étendre et à exploiter une ISDND :

Le projet est situé dans un contexte péri-urbain dans une zone agricole tampon entre les faubourgs Sud-Est de Clermont-Ferrand et les centre urbains de Lempdes au Nord-Est de Cournon d'Auvergne au Sud-Est.

Le VALTOM, syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers, a été créé par arrêté préfectoral du 27 janvier 1997 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion de déchets ménagers et assimiles dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

La zone d'exploitation de l'ISDND est divisée en 5 zones :

- Zone 1 et 2 ont été exploitée de 196 à 1997, en décharge brute jusqu'en 1995 puis après avec des prescriptions de CET.
- Zone 3 a été exploitée de 1998 à 2004
- Zone 4 a été exploitée de 2004 à 2009
- Zone 5 est en partis encore en utilisation, sauf pour le casier n°1 exploité de 2009 à 2013 pour un volume indicatifs maximal des déchets de 1 040 000 m³.

La zone d'implantation de la centrale correspond à l'ancienne zone d'enfouissement des déchets.

Présentation du projet

Le présent projet de centrale photovoltaïque d'une puissance de 4,9 MWc constitue la tranche 1 d'un projet global de deux centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 7,8 MWc.

Certaines constructions sont communes aux deux projets, notamment le poste de livraison auquel seront raccordées les deux centrales photovoltaïques. Afin de minimiser les travaux sur le dôme, les chemins existants seront utilisés en priorité pour l'accès à la centrale, un chemin sera crée aux sud du dite et permettra l'accès aux deux centrales photovoltaïques.

L'ISDND étant un site dégradé, c'est une surface inutilisable pendant la durée de stockage des déchets ; l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur ce site permet donc de valoriser ce terrain pour une durée de 30 ans.

Conception et paysage

La centrale est composée de 21 896 modules, soit une surface 42 916 m² de modules photovoltaïques (à raison de 1,96 m² par module), disposés sur des tables en acier. L'ensemble composé des structures et des panneaux photovoltaïques, se situe dans une gamme de couleur à dominante entre le bleu moyen et le gris foncé.

La présence de l'aéroport de Clermont Ferrand à 2,5 km de la centrale nécessitera une étude d'éblouissement validée par la DGAC, au vue de l'orientation des modules sur le dôme, cela ne devrait pas impacter le projet.

Un poste de transformation est situé sur le site pour transformer l'énergie avant son injection sur le réseau. La façade aura un aspect d'enduit gratté RAL 6003. Les grilles et la porte sont métalliques RAL 6003. Les dimensions du poste de transformation seront de 6,2 m de longueur par 3 m de largeur et 3.6 m de hauteur, soit une emprise pour deux postes de transformation de 18,6 m².

Un poste de livraison est situé aux abords du site, au Nord. La façade du poste de livraison aura un aspect d'enduit gratté RAL 6003. Les grilles et la porte sont métalliques RAL 6003. Les dimensions du poste de livraison seront de 6 m de longueur par 2,5 m de largeur et 2,5 m de hauteur, soit une emprise de 15 m².

Une voie périphérique d'une largeur de 3 mètres est déjà existante, néanmoins une piste Sud du site et une aire de retournement seront créées. La terre végétale sera décapée en surface et une couche de matériau de type calcaire sera appliquée et compactée pour atteindre les portances réglementaires imposées notamment par le SDIS. Aucun travaux de reprofilage n'est prévu.

Un portail métallique existant, de couleur vert foncé (RAL 6073) et de 4m de largeur sera fermé par un cadenas. Une clôture métallique déjà existante (grillage plastifié avec des mailles en forme de losange) de 2,5 m de hauteur et de couleur vert foncé (RAL 6073) sera présente.

La réserve incendie et le poteau incendie au Nord Est du site sera utilisée pour respecter les exigences du SDIS et pourra être utilisée en cas de défaillance sur la centrale.

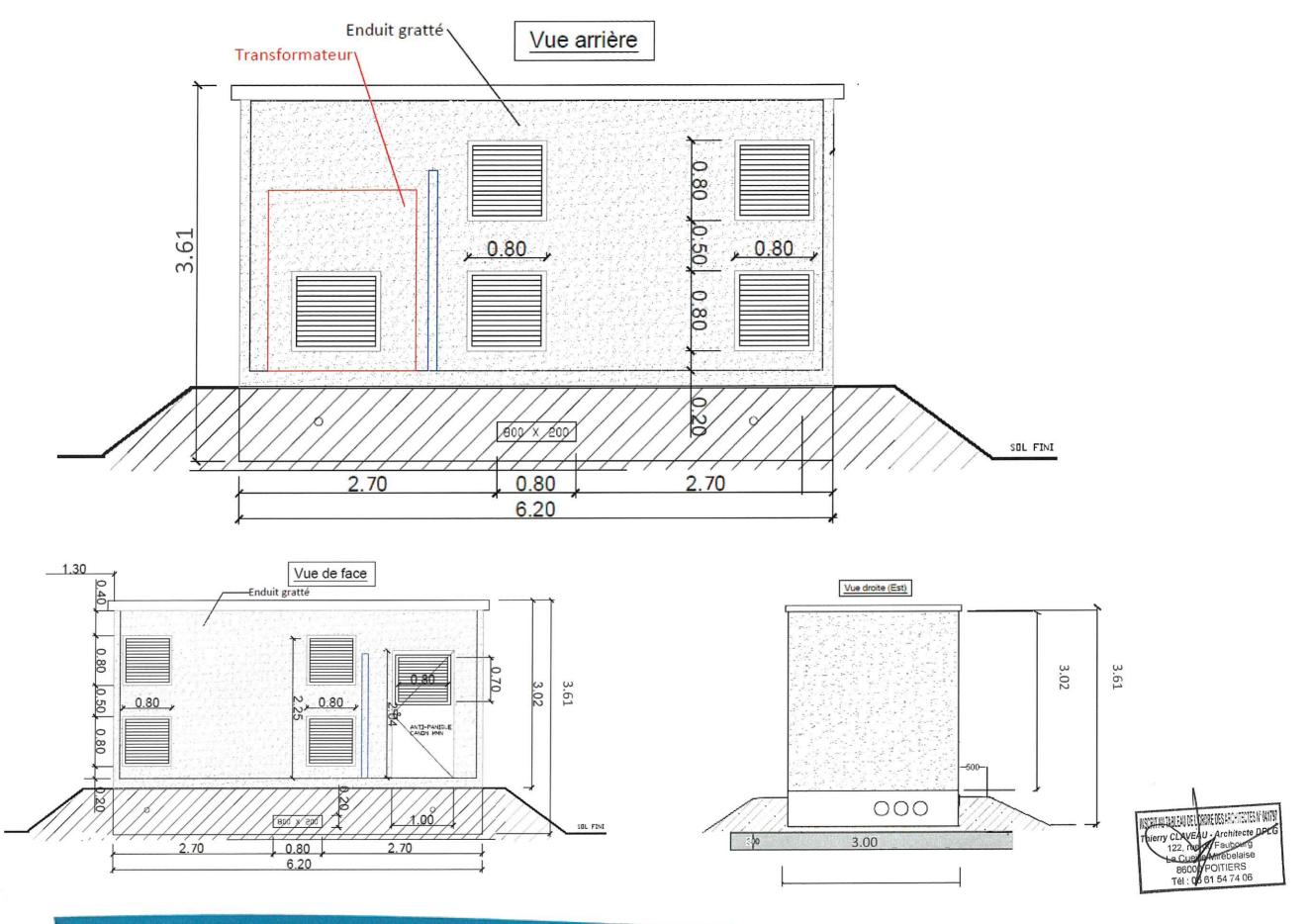
Accès au site

L'accès au site pour la construction et l'exploitation se fera par une route communale connectée à la route départementale D772.

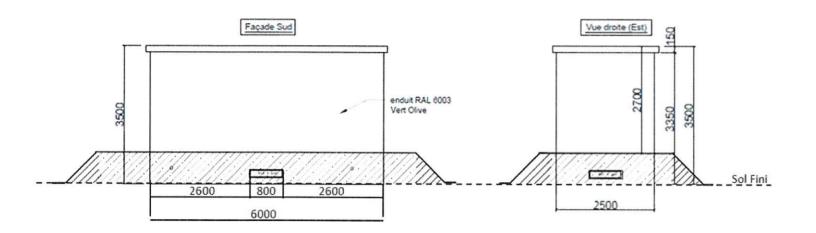


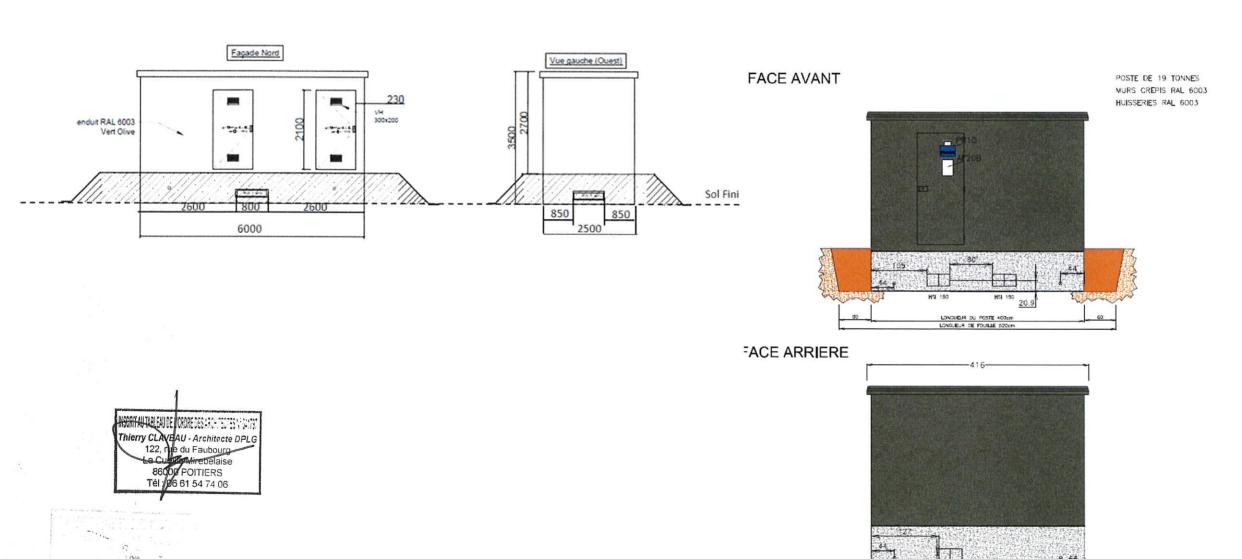
PC5 PLAN DE FACADE DES LOCAUX TECHNIQUES



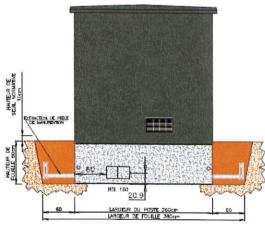




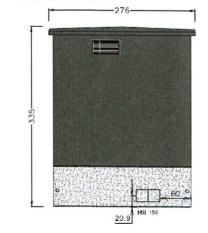




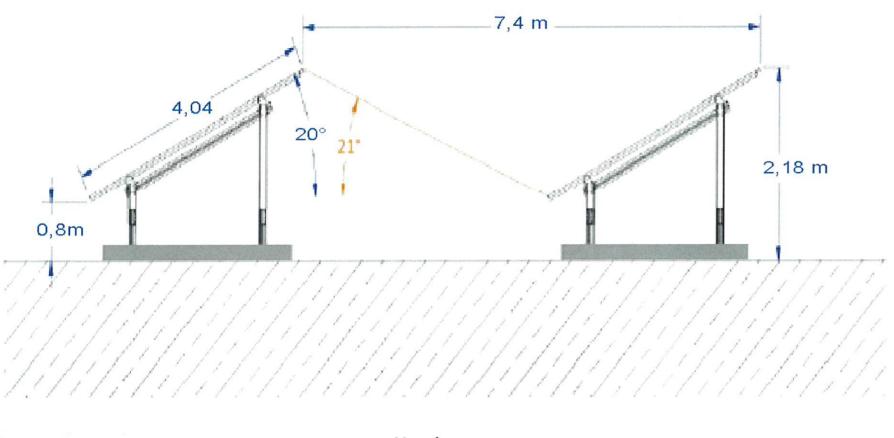


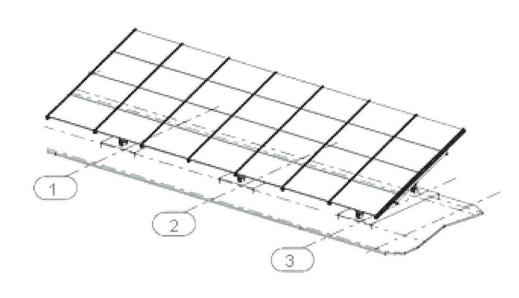


FACE DROITE





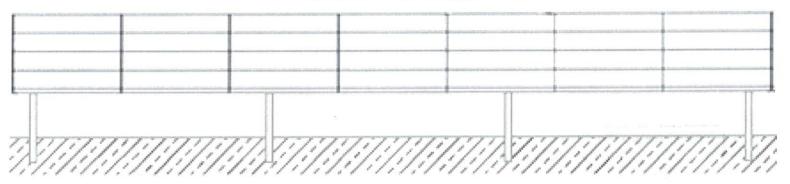




Vue de coupe

13,98 m

4*7 modules = 28 modules



Vue de face - Table 4H7





PC6 VUES D'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT





Vue Nord-Ouest (à proximité de l'autoroute) avant l'implantation du projet

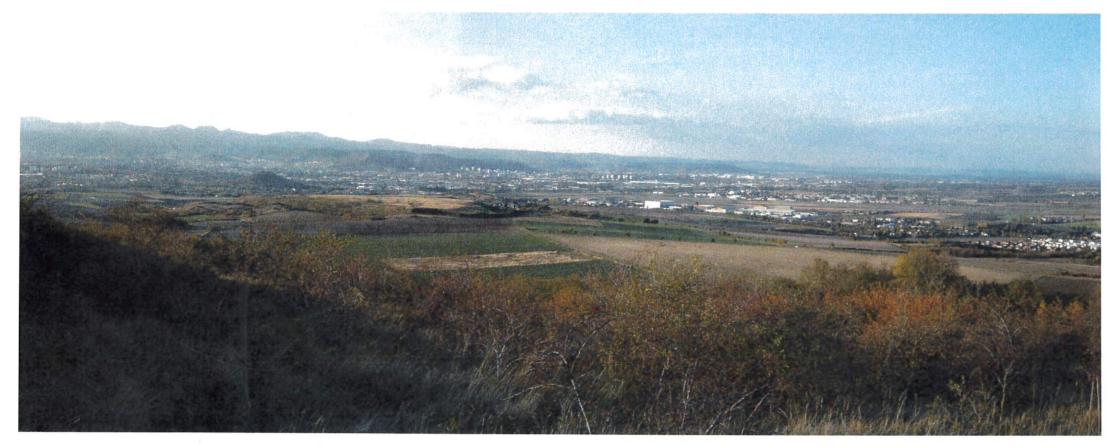
Du Nord-Ouest (à proximité de l'autoroute), une covisibilité peut être observée. Cependant, elle ne concerne que l'Autoroute A711 et la desserte la longeant, peu empruntée par les automobilistes. Les utilisateurs de l'A711 auront une vue très succincte des installations qui seront peu perçues du fait de la vitesse de circulation, de la distance au site et de la face avant bleutée non-visible des panneaux à partir de ce point. De plus, la vue est déjà très dégradée par la présence de l'usine au pied du Puy.

Thierry CLAVEAU - Architecte DPL (
122, rue du Faubourg
La Cueill direbelaise
86000 POITIERS
Tél: 06/61 54 74 06



Vue Nord-Ouest (à proximité de l'autoroute) après l'implantation du projet





La vue depuis le Puy d'Anzelle à l'Est sera la plus impactante. En effet, le Puy d'Anzelle surplombant le projet, celui-ci sera visible. L'impact sur le paysage restera toutefois modéré du fait de la grande distance entre le Puy d'Anzelle et le Puy Long, formant simplement une étendue foncée au loin.

Vue depuis le Puy d'Anzelle à l'Est avant l'implantation du projet





Vue depuis le Puy d'Anzelle à l'Est après l'implantation du projet

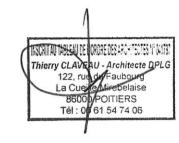


PC6 – VUES D'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Dossier PC – CLERMONT-FERRAND

FOR 1.1 demande PC CS PV - 04/01/2018 - 32





Vue à l'Ouest depuis la RD 772 avant l'implantation du projet



Vue à l'Ouest depuis la RD 772 après l'implantation du projet





Complètement à l'Ouest, du Puy Crouel, les installations seront à peine visibles du fait de l'orientation Sud des panneaux et de l'éloignement. Un vague liseré noirâtre pourra être aperçu au sommet du Puy.

Vue Puy de Crouel à l'ouest avant l'implantation du projet





Vue Puy de Crouel à l'ouest après l'implantation du projet



PC7 PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE





Le Puy Long depuis le secteur Nord-Ouest du périmètre de covisibilité

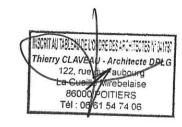




Depuis la RD272, l'usine de traitement de déchet marque le paysage. En arrière-plan, le Puy Long et son sommet plan







Le Puy Long et l'usine de traitement de déchets



Le Puy Long depuis le secteur Sud-est du périmètre de covisibilité



PC8 PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN





CLERMONT FERRAND - Depuis le Grand Gandaillat, un panorama sur le site d'implantation et le secteur Nord-Ouest du périmètre de covisibilité du site d'implantation (Vers le Nord)



CLERMONT FERRAND - Vue depuis le Puy Crouel en direction du site de projet (Vers le Nord Ouest)



CLERMONT FERRAND - Vue depuis le Puy de Bane en direction du site de projet (Vers le Sud)





PC8 – PHOTOGRAPHIES DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Dossier PC – CLERMONT-FERRAND

PC25

JUSTIFICATIF DU DEPOT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ENREGISTREMENT OU DE DECLARATION AU TITRE DE LA LEGISLATION RELATIVE AUX ICPE









DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Service PRICAE - pôle Climat Air Énergie 5 place Jules Ferry Immeuble Lugdunum 69006 LYON Cedex 6

Clermont-Ferrand, le 27 février 2018

Affaire suivie par Céline PINAUD, technicienne valorisation et traitement Tél : 04 73 44 24 24 - Mail : cpinaud@valtom63.fr Nos Réf : D - 18-0061 - CP

Objet : Engagement de dépôt d'un dossier de « Porter-à-connaissance » en vue de la modification de l'arrêté préfectoral complémentaire imposant des prescriptions pour le suivi post-exploitation « Centrale photovoltaïque au sol - Puy-Long »

Madame, Monsieur,

SERGIES va prochainement candidater à l'appel d'offres CRE4 portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol de puissance comprise entre 500 kWc et 30 MWc », en déposant un dossier d'implantation sur le site de notre Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) que nous exploitons, située sur la commune de Clermont-Ferrand, au lieu-dit « Puy-Long ». Cette ICPE dispose aujourd'hui d'un arrêté préfectoral n° 2013 autorisant le VALTOM à étendre et à exploiter le centre de stockage de déchets non dangereux.

Pour être jugé recevable, le dossier CRE4 doit avoir obtenu un Arrêté de Permis de Construire. Or, dans le cadre du dépôt d'un Permis de Construire (PC) pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur une partie des terrains, la complétude du dossier de PC est conditionnée par la fourniture d'un PC25 : justification du dépôt de la demande d'autorisation d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Art. R. 431-20 du Code de l'Urbanisme)

Par conséquent, dans le cas où cette centrale serait lauréate à l'appel d'offres photovoltaïques CRE4, nous vous informons que :

 le VALTOM s'engage à déposer un dossier de « porter-à-connaissance des modifications des conditions d'exploitation » au titre de l'article R512-39-3 du Code de l'Environnement,





 la centrale photovoltaïque ne sera pas construite sans la validation par les administrations de la modification de l'arrêté préfectoral en vigueur.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous fournir, ainsi qu'aux services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Puy-de-Dôme, le justificatif nécessaire (PC 25) à l'instruction du PC.

Si toutefois, vous avez besoin de pièce complémentaire, SERGIES, par l'intermédiaire de Monsieur Reda TERROUFI (05.49.44.70.68 - reda.terroufi@sergies.fr) et le VALTOM, par l'intermédiaire de Céline PINAUD, se tiennent à votre disposition.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes très cordiales salutations.

Le Président du VALTOM, Laurent BATTUT.